

M



A



P

Maison de l'Architecture
et des Paysages
Centre – Val de Loire

www.ma-cvl.org

FORMATIONS 2025

Nos partenaires



PRATIQUES ARCHITECTURALES

- La permaculture
- Transition climatique
- La gestion des déchets dans les chantiers
- Le réemploi
- Les constructions en bois, protection incendie
- Arbres urbains et changements climatiques
- Les fondamentaux du droit de l'urbanisme : la régularisation des constructions irrégulières et les points de vigilance lors de la construction du dossier de demande permis de construire
- Intégrer l'agriculture urbaine aux programmes immobiliers et d'aménagement
- Bâtiments en travaux et espèces protégées, Ressources agricoles et forestières pour le bâtiment, Les enjeux et perspectives de l'agriculture en contexte de transition climatique
- Choix des systèmes énergétiques, ventilation, choix des menuiseries et vitrages
- Gestion de l'humidité
- La gestion et la récupération des eaux pluviales
- Assainissement Non Collectif et phyto-épuration
- Conception architecturale et qualité de l'enveloppe thermique

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

- Le carton, matériau biosourcé en phase avec la RE2020
- Construction en terre, fibres naturelles
- La construction en paille
- Les matériaux biosourcés face aux enjeux de la RE2020
- Pathologies de la pierre, du bois et du béton
- Le tuffeau: diagnostic et traitement de conservation et restauration
- La lumière dans les projets architecturaux, Pathologies et durabilité du bois dans la construction
- Couleur dans l'environnement architectural : les fondamentaux
- Couleur et bien-être en résidentiel et façades
- Couleur et bien-être ERP, EHPAD...
- Concevoir et gérer une opération en bois durable
- L'usage du plâtre dans le bâti ancien : enjeux historiques et usage contemporain
- Économie des bâtiments à haute performance énergétique

PATRIMOINE ARCHITECTURAL

- Formations sur le patrimoine bâti avec l'Institut National du Patrimoine
- Patrimoine et protection
- Matériaux pierreux
- Le droit des espaces protégés au titre du code du patrimoine et comment construire un projet de partenariat avec l'ABF
- Pathologies et solutions de confortement de la structure du bâti ancien (école Avignon)
- Le projet de réhabilitation énergétique du bâti ancien en secteur protégé
- Les éco-matériaux dans la réhabilitation du bâti ancien
- Gérer les problèmes de microorganismes dans les bâtiments historiques
- Archéologie du bâti et analyse des édifices anciens (avec le service archéologique métropole d'Orléans)

OUTILS DE TRAVAIL

- Le croquis d'architecture
- Le dessin d'architecture à l'aquarelle
- Lumion
- Twinmotion
- Indesign
- La domotique
- Déployer le BIM et le Pc numérique
- Valorisation et communication dans les agences d'architecture
- Réseaux sociaux
- Geobiologie
- Electrosmog
- Feng-shui
- Architecture et géométrie
- Ateliers d'impressions 3D
- L'ergonomie dans le projet architecturale

Centre de formation

La Maison de l'Architecture et des Paysages peut concevoir des formations sur mesure pour votre agence, en répondant à vos besoins ainsi qu'à vos attentes.

Selon l'actualité, d'autres formations pourront être proposées en cours d'année.

Qualiopi
processus certifié



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

Prises en charge

La Maison de l'Architecture et des Paysages a obtenu en 2021 le label Qualiopi.

Cette reconnaissance atteste de la qualité de nos formations structurées dans le cadre du développement et de l'approfondissement de vos compétences professionnelles.

Ce label qualité donne accès à des fonds pour financer vos formations et pouvez ainsi demander la prise en charge à l'organisme auprès duquel vous cotisez (FIF-PL, OPCO EP (Actalians) ou d'autres organismes de prise en charge, Crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise...).

Branche architecture

Des Formations ont été labellisées par la Branche Architecture pour 2025. Ce label permet aux entreprises faisant le choix d'une formation labellisée pour leurs salariés de bénéficier d'une prise en charge renforcée par l'OPCO des Entreprises de Proximité. « Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP) ».

- La construction en paille
- La gestion et la récupération des eaux pluviales
- Les matériaux biosourcés face aux enjeux de la RE2020



Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24450277645, auprès du préfet de la région CENTRE-VAL DE LOIRE.

MAP

44 quai Saint-Laurent
45000 Orléans
T. 02 38 54 08 96
E. info@ma-cvl.org